




## AGENT·E D'ENTRETIEN D'ESPACES (« cantonnier·ère ») (adjoint·e technique de 1ère classe)

Conditions générales d'accès aux emplois permanents de la fonction publique

Notamment :

- être de nationalité française ou ressortissant·e d'un autre État membre de l'Union Européenne ;
- jouir de ses droits civiques ;
- ne pas avoir subi de condamnations pénales figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions.

<b>Direction d'affectation : Direction des espaces verts et de l'environnement (DEVE)</b>	
<b>Affectations possibles :</b>	Parcs et jardins de Paris, Bois de Boulogne et Vincennes, cimetières intramuros et parisiens de Bagneux, Pantin, Thiais, Ivry et Saint-Ouen.
<b>Fonctions :</b>	<p><b><u>Le socle commun</u> des tâches de tous les agent·e·s d'entretien d'espaces est le suivant :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nettoyage</b> (ramassage de papiers, de déchets, de feuilles et débris divers, balayage) ;</li> <li>• <b>Collecte des déchets</b> (collectes des réceptacles de propreté, de conteneurs, de dépôts sauvages...) ;</li> <li>• <b>Petits travaux</b> d'entretien de mobilier urbain, de signalétique et des infrastructures publiques présentes sur ces espaces ;</li> <li>• <b>Nettoyage de graffitis</b> sur le mobilier urbain ;</li> <li>• <b>Sablage ou déblaiement</b> des voies, allées et chemins en cas de neige ou de gel ;</li> <li>• <b>Assurer une bonne relation à l'usager</b> afin de mieux répondre aux attentes des habitants ;</li> <li>• <b>Participation à des manifestations évenementielles et à leur organisation.</b></li> </ul> <p>En fonction de l'affectation de l'agent·e, viennent s'ajouter à ces missions de base, des activités spécifiques à chaque service :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Cimetière</b> : Nettoyage des divisions funéraires et des voiries, désherbage mécanique, lutte alternative et écologique de l'enherbement. Mise en place de dispositifs de sécurité pour les grandes cérémonies ;</li> <li>• <b>Parcs et jardins</b> : Désherbage, entretien et petites réparations du mobilier urbain, nettoyage des puisards, caniveaux et fontaines, contrôle quotidien des jeux, <b>des aires de jeux et des toilettes publiques</b>, ouverture <b>des parcs</b> et des jardins, entretien des fermes urbaines si la division en comporte une ;</li> <li>• <b>Bois de Vincennes et Boulogne</b> : Fontainerie, curage des lacs et rivières, petit entretien général (maçonnerie, réfection d'allées...) ;</li> <li>• <b>Service patrimoine et logistique</b> : Pose, entretien et réparation du mobilier urbain des espaces verts et des jeux d'enfants, petits travaux de maintenance (peinture, maçonnerie, plomberie, menuiserie, enlèvement de graffiti).</li> </ul>

<b>Temps de travail :</b>	39h - 25 jours de congés annuels avec 26,5 jours RTT (journée de solidarité déduite). En fonction des affectations, travail du lundi au vendredi (repos samedi et dimanche) <u>ou</u> travail du mardi au samedi (repos dimanche et lundi).
<b>Horaire de travail :</b>	<b>Parcs et jardins :</b> 7h30 -16h22 en été ; 7h30 - 16h02 en hiver <b>Bois :</b> 7h30 - 16h22 en été ; 8h00 - 16h32 en hiver <b>Cimetières :</b> 7h40 - 16h32 en été ; 8h00 - 16h32 en hiver
<b>Permanence :</b>	En fonction des affectations, notamment dans les parcs et jardins, possibilité de : - permanences le week-end et les jours fériés réguliers - permanences de propreté organisées dans le cadre d'événements particuliers (la Toussaint par exemple).
<b>Conditions de travail :</b>	Travail en extérieur, exposé aux intempéries ; Travail en équipe ; Aptitudes aux charges lourdes et à la marche prolongée.
<b>Rémunération :</b>	La rémunération brute mensuelle est de l'ordre de 2080 € en début de carrière (traitement, indemnités et primes). Peuvent s'ajouter éventuellement les suppléments et allocations pour charge familiale.
<b>Modalités de recrutement :</b>	Le recrutement qui peut se dérouler en plusieurs phases est effectué par une sélection sur dossier et/ou des tests écrits après présélection des candidatures en fonction du profil des postes à pourvoir et/ou des tests oraux et/ou des tests pratiques.
<b>Pour postuler :</b>  	<a href="https://www.paris.fr/paris-recrute">https://www.paris.fr/paris-recrute</a> ou en cas de difficultés vous présenter à Accueil du Bureau du recrutement  2 rue de Lobau 75004 Paris Métro : Hôtel de Ville  Horaires d'ouverture : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h tous les jours sauf les week-ends et les jours fériés.